



ÉVALUATION DE PROGRAMME

MESURES VISANT À ATTÉNUER LES EFFETS
DE LA BAISSÉ DE L'EFFECTIF SCOLAIRE
DANS LE RÉSEAU COLLÉGIAL PUBLIC

Sommaire

Coordination de l'évaluation

Diane Charest
*Chef du Service de la recherche
Direction de la recherche, des statistiques
et des indicateurs, MELS*

Analyse et rédaction

Dominique Fraser
Conseillère en évaluation de programme

En collaboration avec

Nathalie Daigle
*Conseillère en évaluation de programme
Service de la recherche
Direction de la recherche, des statistiques
et des indicateurs, MELS*

Analyses statistiques

Bénédikta Ristic
Consultante

Soutien technique

Geneviève Aylwin, Francine Couture,
Philippe Naud et Francis Pelletier
*Direction de la recherche, des statistiques
et des indicateurs, MELS*

Graphisme et infographie

Deschamps Design

Comité d'évaluation

Claude Royer
*Directeur général
Direction générale du financement
et de l'équipement, MELS*

Serge Côté
*Directeur général
Direction générale des programmes
et du développement, MELS*

Monique Pesant
*Directrice des services administratifs
Fédération des cégeps*

Normand Pépin
*Analyste en procédés administratifs
Direction générale du financement
et de l'équipement, MELS*

Luc Labonté
*Agent de recherche
et de planification socioéconomique
Direction de la planification
et du développement, MELS*

SOMMAIRE

Le Secteur de l'enseignement supérieur souhaitait obtenir une évaluation des résultats acquis à la suite de l'implantation des mesures visant à atténuer les répercussions des baisses de l'effectif dans le réseau collégial public. Cette évaluation a été prévue dans le plan transitoire d'évaluation de programme du ministère de l'éducation, du Loisir et du Sport (MELS), 2005-2006. Les mesures comportent cinq volets.

Le volet 1 s'adresse principalement aux cégeps situés en région qui connaissent une décroissance, plus ou moins forte, de leur effectif scolaire. Il vise aussi à soutenir l'action de tous les cégeps de manière générale.

Les volets 2, 3 et 4 visent la consolidation de l'offre de formation et prennent la forme de subventions. Par l'entremise du volet 2, le MELS attribue des subventions pour favoriser la formation à distance au moyen des technologies de l'information et de la communication, surtout dans les régions autres que Montréal et la Capitale-Nationale. Des subventions *ad hoc* ou récurrentes sont aussi accordées à certains établissements d'enseignement collégial pour répondre à des besoins particuliers, tels que le soutien d'un programme de formation ou l'aide au transport scolaire ou à l'hébergement des élèves.

Par le volet 3, le MELS vise le soutien des programmes de formation technique dans une perspective d'accessibilité régionale et nationale. La subvention correspond à une allocation spéciale et vise à combler l'écart entre le nombre d'enseignantes et d'enseignants nécessaires pour offrir la formation à 44 élèves et le nombre consenti par la règle budgétaire pertinente appliquée à l'effectif scolaire réel du programme. Le volet 3 permet également aux cégeps d'obtenir, selon certains critères, une somme de 5 000 \$ par programme d'études techniques admissible, afin d'effectuer des campagnes de promotion dans le but d'attirer l'effectif scolaire.

Les mesures d'aide associées au volet 4 visent la rationalisation de l'offre de formation. L'aide consentie sous ce volet doit permettre à l'élève de poursuivre sa formation dans le programme d'études techniques en cause et sert à accompagner le cégep dans la fermeture du programme. Elle peut prendre la forme d'une aide financière pour le remplacement des élèves, pour le placement ailleurs du personnel enseignant, pour le transfert de l'équipement ou pour d'autres mesures appropriées, à l'intention du personnel de l'établissement d'enseignement.

Ce sont les volets 1 à 4 qui ont été évalués dans le présent mandat. Le volet 5, qui touche les Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) a déjà fait l'objet d'une étude conjointe par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

L'évaluation des mesures visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public avait pour but d'alimenter la réflexion et d'orienter les discussions à propos de l'amélioration, de la poursuite, de la réorientation ou de l'abolition des mesures évaluées. Pour ce faire, l'évaluation a porté sur l'étude de l'implantation, de la pertinence, de l'efficacité et des effets des mesures en question. Les années scolaires allant de 2000-2001 à 2004-2005 sont couvertes par l'évaluation, même si certains des volets ont été mis en œuvre à compter de 2002-2003 seulement.

Pour la collecte de l'information nécessaire à l'évaluation, trois moyens ont été retenus : une analyse documentaire, des entrevues et un questionnaire électronique adressé à tous les cégeps. Le taux de réponse au questionnaire électronique a atteint 69,4 %.

POINTS À RETENIR EN CE QUI CONCERNE L'IMPLANTATION DES MESURES

- Lors de la mise en place des mesures, le MELS a appliqué les règles prévues dans les annexes de fonctionnement. Des ressources humaines et matérielles ont été nécessaires pour la mise en place des mesures et, en ce qui concerne la gestion, elles le sont toujours. Du côté des établissements d'enseignement, comme au MELS, l'administration des mesures est effectuée par le personnel déjà en place.
- Les cégeps ciblés au départ, principalement ceux qui sont situés en région, et les établissements d'enseignement de la Capitale-Nationale et de Montréal devant faire face à des baisses d'effectif, ont reçu l'aide à laquelle ils avaient droit, selon les critères d'admissibilité prévus dans les annexes de fonctionnement du *Régime budgétaire et financier des cégeps*.
- Dans l'ensemble, selon la perception des personnes rattachées aux cégeps, qui ont répondu au questionnaire, les critères d'admissibilité ont été bien définis. Cependant, afin de s'adapter à la situation actuelle, il faudrait revoir certains paramètres des mesures. Le principe d'équité semble respecté, particulièrement en région, entre les établissements d'enseignement de même taille.
- Les modalités de fonctionnement des quatre volets des mesures visant à contrer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public sont très différentes, mais les mesures convergent vers le même but : stabiliser la situation financière des cégeps qui ont des baisses d'effectif. Pour plusieurs cégeps, ces mesures sont souvent complémentaires. En 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005, au moins une trentaine de cégeps sur 48 ont bénéficié des mesures de deux volets ou plus.
- Nous pouvons donc affirmer que l'implantation a été réussie. En effet, l'effectif ciblé au départ en a bel et bien bénéficié.

POINTS À RETENIR EN CE QUI CONCERNE LA PERTINENCE DES MESURES

- La baisse démographique n'est pas la seule cause de la baisse de l'effectif scolaire au collégial public ; le contexte économique et la situation régionale ont aussi joué un rôle à ce sujet. Le manque d'attraction de certains programmes et des facteurs administratifs liés aux devis scolaires et aux autorisations de programmes peuvent aussi avoir des répercussions sur l'effectif scolaire.
- Les mesures en place ont permis d'atténuer les effets de la baisse de l'effectif, mais les besoins financiers étaient tellement importants qu'ils n'ont pas été totalement couverts. L'offre de formation semble avoir été maintenue.

- D'autres problèmes ont été engendrés par la baisse de l'effectif scolaire. Il s'agit des problèmes liés à l'organisation des services dans un contexte de décroissance et aux limites qui s'imposaient aux projets de développement, faute de moyens financiers.
- Selon les répondants rattachés au MELS, qui ont répondu au questionnaire, certains volets devaient être temporaires. Leur mise en place devait laisser du temps aux cégeps pour mettre au point des solutions de rechange. Selon ces mêmes personnes, les modalités d'attribution de l'aide devraient être actualisées.
- Le défi à relever pour les cégeps qui connaîtront une croissance de leur effectif scolaire au cours des prochaines années sera d'accroître la capacité physique d'accueil de ces établissements d'enseignement, en raison de l'augmentation du nombre de demandes d'admission, et ce, en respectant les devis scolaires. Pour les cégeps dont la population scolaire sera en décroissance, le principal défi consistera à gérer cette baisse, tout en conservant des services de qualité, malgré une diminution de ressources financières. Trois catégories de moyens sont proposées pour faire face à ces défis :
 - rationaliser l'offre de cours ;
 - augmenter le nombre d'inscriptions par programme en imaginant de nouveaux moyens ;
 - établir des plans de redressement financier.
- Chaque cégep propose des modifications aux mesures actuelles selon la situation qu'il prévoit vivre au cours des prochaines années et selon que sa population scolaire sera en croissance ou en décroissance. Les cégeps ne semblent pas considérer comme une période d'accalmie la période de croissance prévue jusqu'en 2009. Même s'ils connaîtront une phase de croissance, ils ne sont pas encore remis des fortes baisses de l'effectif scolaire, observées au cours des dernières années. Ils subissent encore les contrecoups des années précédentes. Il faut aussi maintenir une offre de formation minimale. Ceux qui enregistreront une hausse importante de leur effectif prévoient des contraintes quant à leur capacité d'accueil et ceux qui seront en faible croissance ou en décroissance souhaitent la poursuite des mesures. De toute évidence, l'aide du MELS est souhaitée, peu importe la situation.
- La spécificité des régions est encore mentionnée. Elle devrait être prise en considération dans la mise à jour des mesures.
- On peut conclure que les objectifs, de même que les solutions apportées, sont adaptés aux besoins à combler, bien que les besoins, surtout en financement, soient tellement grands que l'aide est considérée comme insuffisante.

POINTS À RETENIR EN CE QUI CONCERNE L'EFFICACITÉ DES MESURES

- Les volets 1 et 3 constituent la partie la plus importante des mesures depuis 2002-2003. Ces deux volets représentent 93 % de la somme totale des subventions accordées en 2004-2005.

- Des facteurs autres que la baisse de l'effectif peuvent influencer sur les sommes accordées. Par exemple, le nombre de cégeps dans une région et les sommes attribuées pour maintenir des programmes techniques en difficulté dans des établissements d'enseignement qui ne sont pas affectés par des baisses d'effectif pour tous les programmes du cégep, mais qui ont un moins grand nombre d'élèves dans des programmes spécifiques.
- Ces données permettent de constater que le rapport entre la somme des allocations et celle des dépenses de fonctionnement des cégeps, étudiés individuellement ou regroupés par régions, était variable mais souvent assez important.
- La taille de la plupart des établissements d'enseignement où des programmes ont été ajoutés ou fermés était restreinte. Leur effectif variait entre 2 000 et 2 500 élèves. De plus, les établissements d'enseignement de taille restreinte ont pu maintenir une offre minimale de formation de manière à poursuivre leur mission d'enseignement supérieur.
- Nous constatons que les demandes de subventions pour les besoins particuliers, présentées au Ministère par les cégeps, ont obtenu une réponse favorable.
- La plupart des répondants rattachés aux cégeps se disent satisfaits des délais requis pour le versement des subventions en général et pour la confirmation de l'admissibilité au volet 3.
- Nous pouvons dire que les objectifs spécifiques ont été atteints pour chacun des volets, compte tenu des résultats précédents. Selon ce qui est ressorti des réponses aux questionnaires, l'objectif ultime, qui était de soutenir financièrement les cégeps ayant subi des baisses d'effectif scolaire et de maintenir une offre de formation adéquate dans toutes les régions du Québec, a été atteint.

POINTS À RETENIR EN CE QUI CONCERNE LES EFFETS DES MESURES

- Les effets des mesures sur la baisse d'effectif semblent positifs au regard des exemples choisis. Toutefois, l'absence d'indicateurs de suivi plus précis sur l'évolution de certains postes budgétaires et sur l'évolution de l'effectif en lien avec d'autres variables économiques et financières ne permet pas d'en avoir une certitude complète.

www.mels.gouv.qc.ca